

La MAISON DES JEUNES de Pontcharra 38530, est un lieu d'accueil pour tous les jeunes de 10 à 20 ans. Ses missions principales sont :

- Proposer un « **Accueil de loisirs** » extrascolaire pour les 10/15 ans pendant les vacances
- Proposer un « **Espace Jeunes** » déclaré en « Accueil de loisirs hors et pendant les vacances pour les 10/13 ans » et un « Accueil Jeunes 14/20 ans » ;
 - o De 12h à 18h les jours scolaires (sur demande ou projet spécifique **L'Espace Jeunes** pourra ouvrir aussi en soirée de 18 à 22h **ou même en matinées de 8h à 12h**)
 - o De 13h30 à 17h30 sur 3 après midi-par semaine de vacances, en général les lundi/mercredi/jeudi.
- D'œuvrer par toute action éducative possible au bien-être et à l'intégration des adolescents de 10 à 20 ans, notamment avec les partenaires locaux.

Les objectifs de ce projet pédagogique veillent à respecter la charte de la laïcité (annexe 1)



Table des matières

L'Accueil de loisirs extrascolaire - 10/15 ans	2
L'Espace Jeunes 10/20 ans	11
L'Animation de Prévention 10/20 ans.....	14
Les moyens.....	16
L'évaluation	17
ANNEXE 1 : Charte de la laïcité	18

L'Accueil de loisirs extrascolaire - 10/15 ans

1/ Le contexte :

La gestion de l'accueil de loisirs est confiée à un prestataire par la municipalité de Pontcharra, via un appel d'offre défini au sein d'un Marché Public : La fédération d'Education Populaire Léo Lagrange Animation, située à Vaux en Velin a été choisie pour la période actuelle de septembre 2025 à aout 2028.

Ce projet pédagogique découle du projet éducatif de la fédération et des demandes du Marché.

Les objectifs s'appuient essentiellement sur l'épanouissement du jeune et son bien être au sein d'une collectivité. Ils mettent également en avant la socialisation et l'apprentissage de la vie collective, la volonté d'inclure chacun avec ses différences (handicap, culture, origine...)

Le jeune doit pouvoir, à son rythme, s'épanouir au sein de l'accueil de loisirs. Le jeune doit être acteur dans la vie à l'accueil de loisirs, **à ce titre des séjours accessoires à celui-ci peuvent être envisagés.**

La place des parents sera un élément important de la coéducation que nous prônons.

L'accueil de loisirs Extrascolaire – Accueil Ados 10/15 ans, fait la passerelle entre l'accueil de loisirs lié à l'enfance (basé à St Maximin – 2km) et l'adolescence.

L'accueil de loisirs se donne pour but de proposer des activités et des sorties variées et novatrices pour permettre aux jeunes de découvrir de nouvelles pratiques (culturelles, artistiques ou sportives) et de les ouvrir sur leur environnement (découverte de la région, rencontre avec d'autres jeunes). Il a un rôle éducatif et favorise l'échange, l'apprentissage du vivre ensemble, le respect :

- ❖ Respect de soi (le jeune lui-même). Valorisation des jeunes dans ses compétences (projets jeunes)
- ❖ Respect des autres (jeune/jeune, jeune/adulte). Apprendre à écouter, à s'écouter, à accepter les différences (inclusion des jeunes en situation de handicap)
- ❖ Respect de l'environnement naturel. Découverte du village et de son environnement.
- ❖ Respect du matériel. Veiller au respect des consignes d'utilisation, de rangement...

« Les activités sont le support qui permettront à nos intentions pédagogiques de devenir réalité' »

***Le fonctionnement du centre de loisirs veille à respecter la charte de la laïcité.
(cf. annexe 1)***

2/ Les locaux

La Maison des Jeunes se situe sur la commune de Pontcharra, dans la communauté de commune Le Grésivaudan (CCLG), entre Chambéry et Grenoble.

L'accueil est situé sur le territoire de vie des jeunes, entre le lycée et le collège de Pontcharra.

Il dispose de 700 m2 de bâtiments et de deux parcs extérieurs dont un sécurisé et clos.

3/ Le public

L'accueil de loisirs accueille des pré adolescents et adolescents âgés de 10 à 15 ans majoritairement habitant la commune de Pontcharra.

Afin de structurer des objectifs permettant un épanouissement des jeunes, nous nous basons sur les besoins généraux du public tout en tenant compte des particularités de chacun.

Le lien avec les parents sera recherché, tout comme la volonté de leur ouvrir la structure sur des temps spécifiques d'échanges et d'accueil.

Les besoins des ados	
10/13 ans	14/20 ans
- Besoin de se responsabiliser - Besoin d'imaginaire - Besoin de se mettre en avant, de se valoriser - Besoin de créer, faire et construire - Besoin de règles simples et claires	- Besoin d'être responsabilisé et de prendre des décisions - Besoin de réalisme - Besoin d'identification à un groupe - Besoin de règle spécifique
10/20 ans - Besoin de ne rien faire - Besoin de découvrir de nouvelles sensations - Besoin des autres - Besoin de donner du sens à leurs actions - Besoin de l'adulte - Besoin d'interagir avec les nouvelles technologies - Besoin de se dépasser et de se dépenser - Besoin de reconnaissance, de trouver sa place même avec ses différences (handicap, culture, origine, sexe...)	
<u>Nos constats sur les jeunes :</u> - Génération « ultra-connectée » : Ultra communication et information via les réseaux sociaux : Utilisation parfois excessive. Nécessaire de fixer des limites aux selfies, utilisation du portable pendant les temps d'activités mais pas toujours facile surtout quand certains parents ne jouent pas le jeu. - Le rapport à l'autre et au groupe est parfois difficile : « Je t'acceptes comme tu es » est compliqué dans une société où l'image est prédominante - Les activités dites « manuelles » sont plus difficiles à réaliser : la surconsommation a apporté des habitudes néfastes surtout avec peu de moyens financiers, comment se sentir exister, comment rendre attractif la simplicité ?	

4/ Le Projet

Objectif principal

Pendant les vacances scolaires, proposer des activités diverses et variées, accessibles à tous les 10/15 ans

Objectif général n°1	Favoriser la découverte, l'expérimentation ainsi que la pratiques d'activités riches et variées pour tous ✓ <i>Pour permettre aux jeunes d'enrichir leurs connaissances, leur expérience de vie</i> ✓ <i>En pensant une place pour les jeunes en situation de handicap</i>
Objectif opérationnel	• Offrir des temps de pratique et de découverte • Permettre au jeune de s'ouvrir sur l'extérieur
Moyens 	• Proposer des activités innovantes et adaptées • Proposer des activités culturelles ⇒ <i>Des projets culturels avec la Médiathèques seront développés sur la période 2025-2028</i> • Proposer des activités sportives et adaptées • Proposer des activités d'expression • Proposer des activités de proximité • Proposer des séjours accessoires (ou pas) à l'accueil

Objectif général n°2	Impliquer les jeunes dans la vie de l'accueil de loisirs ✓ <i>Pour les responsabiliser.</i>
Objectif opérationnel	• Favoriser l'expression • Exprimer sa position • Favoriser la prise d'initiative • Favoriser l'autonomie • Gérer des imprévus
Moyens	• Elaborer les règles de vie • Remplacer une activité en cas d'annulation • Elaborer les plannings d'activités • Effectuer à tour de rôle différentes tâches quotidiennes • Gérer un budget

Objectif général n°3	Sensibiliser les jeunes à la vie de groupe, à l'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté. ✓ <i>Pour sensibiliser les jeunes à la vie de groupe, à l'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté.</i>
Objectif opérationnel	• Favoriser les échanges • Favoriser les liens sociaux au sein du groupe • Prendre conscience du respect d'autrui et des biens publics • Faire des choix en collectivité • Sensibiliser aux règles d'hygiène • Développer le partage et l'entraide, l'inclusion des jeunes porteurs de handicap et l'égalité pour tous • Sensibiliser au développement durable
Moyens	• Proposer des jeux collectifs de coopération et de connaissance (création commune, choix collectif...) • Responsabiliser en lui donnant des tâches personnalisées (noter son heure d'arrivée/départ, animer un loup garou, nettoyer la table...) • Gérer le matériel • Faciliter des temps d'échanges et de relation (temps de paroles, proposition d'activité...) • Participer à l'organisation d'un séjour • Mettre en place un tri sélectif...

Objectif général n°4	Favoriser la mixité des publics ✓ <i>Pour que le jeune prenne sa place dans la cité</i>
Objectif opérationnel	• Instaurer la confiance entre jeune et entre jeune et adulte • Aider le jeune à prendre conscience du monde qui l'entoure • Développer le sens du partage • Participer à la vie de la commune
Moyens	• Mettre en place des temps de concertation • Mettre en place des bilans collectifs (activité, journalier) • Mettre en place des jeux coopératifs • Echanger sur les règles de jeu et le pourquoi des règles • Partager les temps de repas

Objectif général n°5	Respecter le rythme de chacun ✓ <i>Pour le respect de l'individu et l'inclusion</i>
Objectif opérationnel	• Prendre en compte les capacités de chacun aux différents moments de la journée (notamment les porteurs de handicap) • Tenir compte des besoins de chacun • Être à l'écoute des besoins du jeune
Moyens	• Respecter les journées types • Proposer des temps où les jeunes se retrouvent entre eux • Proposer des activités libres au choix • Laisser l'activité se dérouler • Aménager des espaces diversifiés • Laisser le temps aux jeunes de gérer leur journée

6/ L'organisation et le fonctionnement

La communication

Le programme établi en amont des périodes de vacances, est distribué au collège Marcel Chêne. Il est aussi disponible à la MJ et envoyé par mail aux familles déjà inscrites sur la structure et à celles qui en font la demande. Les informations sont aussi visibles sur la page Facebook et Instagram de la structure et sur le site internet.

Les modalités d'inscription

Les inscriptions se font à la Maison des jeunes généralement sur des créneaux distincts (ex : lundi 17h/19h). Des rendez vous individuels peuvent aussi être envisagés pour les personnes ne pouvant venir sur lesdits créneaux.

Des pre-réservaitons (limitées à 12 sur les 16 places offertes afin de laisser la place aux nouveaux) seront ouvertes aux jeunes déjà venus précédemment sur l'Accueil.

Les inscriptions sont prises en compte uniquement si le dossier est complet, si tous les documents sont rendus (fiche inscription, fiche sanitaire, fiche consentement, attestation QF CAF...) et le règlement déposé.

Formule et horaire d'accueil

L'inscription du jeune se fait par module de 3 jours, 2 jours ou à la semaine (3+2=5 jours).

L'accueil est le moment crucial où les jeunes arrivent. Il faut être attentif à la qualité de l'accueil car c'est un moment privilégié de communication entre la famille (si elle accompagne les jeunes) et les jeunes.

Il faut donner confiance (savoir répondre aux questions, orienter si besoin) et être agréable (sourire, bonjour, s'intéresser au public, être dynamique)

Les jeunes sont accueillis à 9 heures sur la structure et en repartent à 18 heures.

Tout comme l'accueil, le départ est un moment privilégié de communication envers la famille et les jeunes. Afin de donner les dernières infos pour le lendemain, remettre un médicament, rendre des affaires oubliées, répondre aux questions... Rester professionnel jusqu'au bout avec de la pertinence et la qualité des interactions.

Journée type

9h00	Arrivée des jeunes
9h00 à 9h30	Accueil bienveillant des jeunes/ jeux libres
9h30 à 11h30	Temps d'activités
11h30 à 12h00	Temps libres
12h00 à 13h30	Repas/ temps libre
13h30 16h00	Activités
16h00	Gouter
16h30 à 17h30	Petits jeux/ bilans de la journée/bâton de parole
17h30 à 18h00	Temps libre et départ à 18h00

Calendrier annuel d'ouverture : 16 places par module à chaque ouverture

Mois	10/15 ans
Février	2 semaines
Avril	2 semaines
Juillet	4 semaines
Octobre	2 semaines
Total	10 semaines



Activités

Chaque activité proposée est un outil qui permet aux jeunes d'apprendre, de s'amuser, de découvrir. Mais également à l'équipe d'atteindre des objectifs pédagogiques. Une part d'autonomie est laissée à chaque jeune durant les activités. Si des activités spécialisées sont proposées durant l'accueil de loisirs, nous procédons au recrutement de prestataires aptes à encadrer cette activité.

Faire découvrir aux jeunes des activités diverses et variées tout au long de la semaine, en tenant compte du niveau des jeunes (développement physique et psychique du jeune), adapter au plus juste l'activité :

- ❖ Activités techniques/manuelles
- ❖ Activités multimédia
- ❖ Activités sportives
- ❖ Activités culturelles
- ❖ Grands jeux (d'expression, d'observation, réflexes, réflexion...)
- ❖ Rencontre avec un professionnel pour la découverte d'une profession et des échanges réels

Les temps libres :

Pendant et après chaque activité, l'équipe mettra en place des moments de détente où le jeune, sous le regard bienveillant des animateurs, pourra vivre un moment en adéquation avec ses envies, ses besoins d'occuper un espace d'autonomie en intérieur ou en extérieur, sans contrainte d'encadrement structuré par une action spécifique. Il pourra, s'il le désire, associer l'animateur à ce moment.

L'équipe mettra à disposition des espaces d'ateliers fixe de types livres, jeux de société, jeux de ballon... Le jeune aura le choix sur l'utilisation libre de ces espaces ou de ne rien faire. Ces moments permettront aussi un échange entre les jeunes et entre les animateurs et les jeunes.

Santé/sécurité :

L'équipe s'assure du stockage du matériel pharmaceutique, des traitements, d'effectuer le suivi et de faire le lien avec les familles. Le/La directeur/trice en est le référent.

Le/La directeur/trice recense les informations des fiches sanitaires et les transmet auprès de son équipe, car ils sont au quotidien avec les jeunes.

Un cahier des soins est tenu à jour pour chaque soin effectué et les parents systématiquement informés.

Dans le cas d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) :

Le document transmis par Le/La directeur/trice prend en compte les recommandations médicales du médecin et décrit précisément le protocole d'urgence. Ainsi que les informations et conduites à tenir pour garantir la sécurité du jeune.

Une autorisation d'hospitalisation est demandée sur la fiche d'inscription.

Le directeur et les animateurs assurent et sont garants de la sécurité physique, morale et affective de chaque jeune.

Malgré la fin de journée, une vigilance toute particulière doit être de mise sur le départ seul ou non du jeune.

Les moyens**Les Moyens matériels**

- Location de prestation transports en commun auprès des transporteurs locaux. (bus et/ou SNCF)
Le cas échéant, nous disposons aussi de deux mini-bus en bon état de fonctionnement, assurées auprès de la MAIF et disposant du contrôle technique.
- Des supports pédagogiques : matériel utile pour les différentes activités (manuelles, sportives, techniques)
- Une trousse à pharmacie validée selon SDJES, à remettre à l'animateur accompagnant ainsi qu'un carnet à pharmacie.

Les Moyens humains

Un/une directeur/trice BPJEPS qui est aussi animateur/trice permanent/e

Un/une animateur/trice BAFA (permanent/e sur la structure)

Si besoin des animateurs BAFA en CEE et/ou d'autres membres de l'équipe professionnelle.

Les moyens financiers

Les moyens sont fixés selon le budget annuel déterminé par les services Leo Lagrange Animation et selon le niveau de financement acquis à la signature du Marché.

Les principaux financeurs sont :

- La commune de Pontcharra et la CCLG (communauté de commune Le Grésivaudan)
=> le marché public est conclu sur une période triennale
- La CAF de l'Isère via ses prestations de service ordinaires et aides à l'investissement.
Le Contrat Territorial Global est aussi un dispositif participant au financement
- Les familles (voir ci-dessous grille de tarifs selon QF)

Participation familles : Cotisation annuelle de 5€, puis participation selon QF (voir grille des tarifs de l'année en cours)

7/Evaluation

Pour chaque objectif, nous avons fixés des Critères d'Evaluation, dans différents moments de la vie quotidienne de l'accueil de loisirs, pour mesurer et analyser leur niveau d'atteinte. Un outil d'évaluation sera créé et l'analyse de chaque objectif sera mise en place, afin de savoir si celui-ci a été efficace ou s'il y a des points à améliorer. Des indicateurs et des grilles seront déterminés afin de pouvoir évaluer ces critères qualitativement et quantitativement.

L'évaluation est faite en 3 temps :

- avec les jeunes et l'équipe d'animation
- avec l'équipe d'animation (qui inclura aussi les retours parents)
- via le Rapport d'activités et bilan annuel

Critères :

- ✓ Changement de comportement des jeunes touchés par les projets menés
- ✓ Aboutissement concret mais structuré des demandes des jeunes
- ✓ Qualité des échanges pendant les actions.
- ✓ Appropriation et fréquence d'utilisation des locaux.
- ✓ Implication des jeunes sur les projets.
- ✓ Nature des actions proposées
- ✓ Portée réelle sur la collectivité
- ✓ Quel public rencontré ? Quel public concerné ?
- ✓ Les actions mises en place permettent-elles l'accessibilité à tous ? place des jeunes en situation de handicap ?
- ✓ Les actions mises en place donnent-elles envie aux jeunes de revenir ?
- ✓ Les actions proposées correspondent-elles à la demande des jeunes ?
- ✓ Les actions proposées favorisent-elles les échanges, rencontre ?

Indicateurs quantitatifs :

Un état récapitulatif des fréquentations (en nombre d'heures pour les accueils déclarés et nombre de jeunes différents), avec le :

- Nombre d'actions diverses menées, de projets menés par les jeunes ;
- Mise en place ponctuellement d'un questionnaire de satisfaction ;
- Nombre de jeunes touchés sur l'ensemble des actions
- Nombre d'activités médiatisées.
- Nombre d'échanges avec d'autres jeunes.
- Nombre de jeunes participants activement aux activités et aux sorties
- Nombre de nouvelles activités réalisées sur la structure.
- Nombre de nouveaux jeunes.
- Nombre de projets à l'initiative des jeunes

Indicateurs qualitatifs :

Une analyse des données prenant en compte et croisant :

- Les critères suivants : âge des jeunes accueillis, genre, commune de résidence, niveau de ressource de la famille (QF)
- Les différentes périodes et modalités d'accueil
- La situation des jeunes du point de vue de leurs parcours relationnels avec la structure (simple contact hors les murs, passages épisodiques dans la structure, présence régulière, participation effective à des actions, partie prenante d'initiative...)
- L'évolution d'une année sur l'autre
- Un bilan analytique devra être fourni pour chaque action.

L'Espace Jeunes 10/20 ans

Ces accueils ont pour objectif de répondre aux besoins d'accueil périscolaire des jeunes **de 10 à 20 ans**

- ✓ Pour l'Espace Jeunes (Accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire 10/13 ans et Accueil Jeunes 14/17 ans) :
 - Ouverture du **lundi au vendredi de 12h à 18h en période scolaire**. Pour chacun de ces accueils des locaux dissociés sont proposés afin de respecter les rythmes de chacun.
 - De 13h30 à 17h30 sur 3 après midi-par **semaine de vacances**, en général les lundi/mercredi/jeudi.
- ✓ Pour l'Espace Jeunes et l'Animation de Prévention (ci-après), **des accueils en soirée (18/22h), les samedis en journée (9h-22h) et/ou encore pendant les vacances pourront être organisés sur demande ou projet spécifique des jeunes. Ouvrir en matinée (8h/12h) est aussi envisageable selon ces projets. Des séjours spécifiques peuvent aussi être envisagés sur les périodes de vacances et/ou des weekends.**

Sur cet Espace, les jeunes quelques soit leur âge, sont accueillis sur l'ensemble des plages d'ouverture de la structure à partir du moment où ils sortent du cadre scolaire tel que précisé dans le mail de la SDJES 38 du 18/06/2026 :

« La réglementation (Code de l'action sociale et des familles) dispose que les accueils périscolaires se déroulent sur les temps précédant et suivant la classe.

Le SDJES 38 valide le fait de recevoir des mineurs en accueil périscolaire lorsque les cours sont terminés de manière anticipée, avant l'heure officielle de fermeture de l'établissement scolaire (16h ou 16h30 selon les établissements). »

En outre, bien que la Convention CAF Accueil Jeunes ne concerne que les 12 ans et plus, « les 10/11 ans peuvent être pris en compte dans les déclarations, dès lors qu'ils ne sont pas majoritaires au regard du volume total d'heures déclarées, conformément aux modalités de la convention « Accueil ados » - source mail CAF38 de Oumou Bassoum du 21/04/2026.

Pour rappel :

« La prestation de service ALSH « Accueil Adolescents » est attribuée aux équipements déclarés auprès de la SDJES, dès lors qu'ils respectent les obligations réglementaires relatives à la protection des mineurs prévues par le Code de l'action sociale et des familles ainsi que les critères définis dans la convention.

Cette prestation concerne les activités destinées aux jeunes de 12 à 17 ans, notamment :

- *les ALSH **périscolaires et extrascolaires 12-17 ans** proposant un **projet spécifique** pour les adolescents, distinct de celui des enfants ;*
- *les **accueils de jeunes conventionnés avec la SDJES**, répondant à un projet social particulier.*

Peuvent également être financés :

- les séjours courts (1 à 4 nuits) s'ils sont accessoires à un accueil de jeunes ou à un ALSH adolescents et intégrés au projet éducatif ;
- les séjours jusqu'à 5 nuits / 6 jours, s'ils sont prévus dans la déclaration annuelle, intégrés au projet éducatif et déclarés en séjour de vacances.

Le projet spécifique adolescents doit prévoir des activités adaptées à ce public (horaires plus souples, participation des jeunes aux choix d'activités, projets citoyens...), tout en respectant les mêmes exigences d'encadrement et de qualification que pour les ALSH 6-11 ans.

Modalités de calcul de la prestation :

L'unité de calcul est l'**acte réalisé** ;

Pour les accueils adolescents : l'acte correspond au nombre d'heures de présence effective des jeunes (arrondi possible à l'heure supérieure) ;

Le calcul repose sur l'addition des heures de présence individuelles, et non sur une plage horaire moyenne multipliée par le nombre de jeunes ;

Le gestionnaire doit pouvoir justifier ce décompte en cas de contrôle.

Pour les séjours organisés par un accueil ados, le calcul se fait sur la base du nombre de jours réalisés $\times 10$ heures. » - source mail CAF38 de Oumou Bassoum du 21/04/2026.

- ✓ A cela s'ajoute des interventions extérieures (ateliers au collège) et des interventions d'Animation de Prévention toute l'année. (Accompagnement de projet notamment, le CLAS, allers-vers dans la rue, interventions lycée ou collège et écoles primaires, petits dej santé, atelier 2 roues...)
- ⇒ Les objectifs visent à proposer des activités éducatives afin de fédérer les jeunes, les responsabiliser et les faire participer à des actions. Par ce biais, nous souhaitons leur faire acquérir un esprit citoyen et républicain leur permettant de s'investir dans des actions constructives pour eux comme pour la communauté.
- ⇒ L'accès à ces actions nécessite le paiement d'une cotisation annuelle de 5€.

Dans le cadre de cet Espace Jeunes, le projet éducatif de l'ACCUEIL DE LOISIRS PERI et EXTRA SCOLAIRE doit permettre de :

- Favoriser l'autonomie et la responsabilisation des jeunes.
- Accompagner les jeunes dans la participation citoyenne.

Ces objectifs éducatifs sont dans la continuité de ceux de la fédération Léo Lagrange, de la commune de Pontcharra et de l'intercommunalité.

Développer l'esprit citoyen au travers d'activités éducatives est visé au sein de l'accueil de loisirs, tout comme dans les autres accueils : Espace Jeunes, accompagnement de projets, soutien scolarité, **les séjours de vacances...**

Ces actions permettent de :

- Favoriser la découverte et la compréhension des repères éducatifs, environnementaux et socioculturels.
- Participer à la constitution, au développement et à l'entretien du bagage culturel des jeunes.
- Favoriser l'expression de tous les jeunes en multipliant les outils.
- Permettre au jeune de se construire en tant que citoyen d'Europe et du monde.
- Favoriser toute action éducative permettant aux jeunes de se situer face aux médias et à leurs influences.
- Favoriser l'implication des acteurs pour une continuité éducative (place des parents notamment)
- Développer, l'information et le débat citoyen sur le territoire de vie des jeunes.
- Rendre accessibles les loisirs éducatifs pour la jeunesse et particulièrement les jeunes en situation de précarité et/ou de handicap.

En plus de viser ces mêmes objectifs, Le projet de l'ACCUEIL JEUNES insistera sur l'acquisition d'un esprit citoyen, respectueux des principes de la république et notamment la laïcité. Nous vison ici à participer à la construction de futurs adultes responsables de leurs actes.

Nous avons souhaité développer cet accueil spécifique pour mieux répondre aux besoins des jeunes en adaptant nos horaires plus facilement à leurs besoins

La méthode employée autour de l'accueil jeunes consiste à détecter les problématiques liées à la jeunesse et à la parentalité.

Pour cela notre structure :

- Favorise l'émergence de convergences éducatives avec les parents et l'école.
- Favorise l'implication des acteurs dans un processus de transversalité.
- Promeut les actions éducatives, notamment en lien avec la préservation de notre environnement.

Cette logique de transversalité éducative, permet aussi d'agir sur les problématiques que la MJ rencontre par le biais d'actions concertées avec les écoles, le collège, le lycée, la mairie, la gendarmerie, les associations et les institutions :

- Participer à la réflexion sur le développement des politiques éducatives locales, notamment en matière de développement durable.
- Favoriser les rencontres dans un esprit de « médiation » permettant la reconnaissance de l'autre dans ses différences et la construction de l'identité sociale de l'individu, la recherche d'inclusion.
- Développer les concertations permettant, de favoriser les projets individuels ou collectifs, de décider ensemble, de négocier les conduites et de considérer le jeune comme acteur de la cohésion sociale.

L'Animation de Prévention 10/20 ans

Les objectifs sont :

- ✓ Favoriser l'autonomie, la responsabilisation et la prise d'initiatives des jeunes.
- ✓ Accompagner les jeunes sur tous les volets de leur vie, en fonction de leurs besoins.

OBJECTIFS	TYPES D'ACTIVITÉS
➔ Accompagnements individualisés – co-construction du projet de vie du jeune dans tous ces aspects	✓ Rencontres ou accompagnement dans des lieux précis (collège, lycée, contacts avec les partenaires, etc) – Accompagnement en fonction des besoins du jeune – Le but étant de le rendre acteur de son projet de vie au maximum, se fixer des objectifs et de lui montrer comment faire.
➔ Accompagnements sur des projets ponctuels	✓ Inciter les jeunes à pratiquer des activités sportives, culturelles, ou de loisirs. Les accompagner dans les démarches de réservations, construction de planning, horaires et activités.
➔ Accompagnements sur des projets de séjours	✓ Accompagner les jeunes pour concrétiser leurs projets (de séjours, de vacances, de départ à l'étranger, etc). Leur faire part d'une démarche de projet, les responsabiliser dans la mise en œuvre des objectifs communs.
➔ Sensibilisation à l'utilisation du numérique – interventions cyberharcèlement	✓ Présence sur différents réseaux sociaux – Les réseaux étant très vastes en termes d'informations, la prévention se fait sur divers aspects (prévention du décrochage scolaire, de la consommation de drogues/alcool, sexualité, etc.) + découverte d'outils numériques (IA, 3D...)
➔ Favoriser la rencontre de différents publics sur l'accueil jeune	✓ Faire en sorte que la rencontre se fasse entre des jeunes de différents milieux, tout ça par des jeux, des activités ludiques, des sorties...

De fait l'Animation de Prévention est aussi un état d'esprit transversal. Celui-ci est défini par l'attention particulière que nous souhaitons avoir sur chacun des accueils proposés en direction des jeunes fragilisés :

Comment se porte cette attention, quelle suite pouvons-nous donner à un jeune repéré en fragilité, quel lien avec les parents, avec les partenaires locaux selon la fragilité... ?

Quelques actions complémentaires :

❖ Ateliers au collège en lien avec le Foyer socioéducatif et le CESCE

Des ateliers sont créés pour répondre aux besoins et envies des collégiens de la 6^{ème} à la 3^{ème} en s'appuyant sur leurs attentes, et sur la volonté d'apports pédagogiques sur les temps libres au collège.

- ⇒ Atelier théâtre d'impro
- ⇒ Participation à la journée d'intégration des 6^{ème} avec un atelier laïcité et un atelier vivre ensemble
- ⇒ Rallye des 6^{ème} permettant la découverte de la MJ

❖ Animations au Lycée en lien avec le CESCE

Participation à la journée de prévention contre le SIDA et les IST

Participation aux actions Octobre rose contre le cancer

Journée de la Santé Mentale

Tenue de stand de prévention (violence intrafamiliales, égalité homme-femme, sécurité routière...)

Journée d'information « devenir majeur » pour les terminales

Rallye des 2^{des} permettant la découverte de la MJ

❖ Intervention Harcèlement et cyberharcèlement en école primaire

Ces temps ont pour but de sensibiliser les jeunes, de pouvoir ouvrir le débat avec eux, et aussi de faire connaître la structure.

Ces séances ont pour objectifs de :

- ✓ Définir le harcèlement à l'école, distinguer ses différentes formes (insultes, surnoms, racket, bizutage, jeux dangereux...) pour en prendre conscience
- ✓ Sensibiliser les jeunes aux conséquences du harcèlement (conséquences collectives et individuelles pour la victime, l'agresseur et le spectateur)
- ✓ Sensibiliser les jeunes aux conséquences du cyber harcèlement, au droit à l'image, aux rumeurs, aux lois, à la bonne pratique d'Internet
- ✓ Inscrire les jeunes dans une démarche active de prévention et de lutte du harcèlement (Les modalités de signalement, les interlocuteurs.)

❖ Le CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité)

L'objectif général du CLAS est de proposer un accompagnement à la scolarité différent du collège/lycée, et en lien avec les apprentissages scolaires des jeunes. Le but est de leur proposer une méthodologie de travail adapté à leurs besoins. L'équipe veille à rendre le jeune, ainsi que sa famille, acteurs de son parcours scolaire de manière générale.

L'ouverture vers l'extérieur par des sorties culturelles ou autre fait partie intégrante du projet. L'objectif est d'aider à l'apprentissage par des activités types, jeux, ateliers, exposition musée, etc. L'équipe travaille sur cette action en partenariat avec le collège, la CAF de l'Isère ainsi que les jeunes et leurs parents.

Nous bénéficions d'un **subvention CAF dans le cadre de l'appel à projet** CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité) pour faire vivre cette action.

Ce projet est aussi une porte d'entrée pour les actions de **parentalités** : proposer quelques soirées à destination des parents (avec un financement REAPP) pour répondre à leurs questionnements et sortir de l'isolement.

❖ **Accompagnement de projets**

L'objectif est de faire en sorte que les jeunes soient associés davantage dans les démarches d'organisation de projet : réservations d'activités, élaboration d'un budget, élaboration du planning d'activités, les contraintes de temps de travail, etc... afin de développer leur capacité d'autonomie, de développer leur compétence et de leur faire intégrer « qu'ils sont capables » ! Ces projets visent particulièrement à mettre les jeunes dans une dynamique positive et constructive, réduisant leur participation aux incivilités par l'acquisition du sens des responsabilités, voire de compétences à visée professionnelle.

Ex : création d'un atelier entretien 2 roues (moto, vélo, trottinettes)

Les moyens

❖ **Humains :**

L'ensemble de l'équipe professionnelle de la MJ est mobilisée autour de ces objectifs soit 4 permanents.

Un personnel dédié est fléché sur l'Accueil Jeunes afin de les dissocier de l'accueil de loisirs périscolaire.

De nombreux partenaires notamment locaux, sont régulièrement impliqués dans les différentes actions

Un personnel est aussi dédié à superviser l'Animation de Prévention.

❖ **Financiers :**

Les moyens sont fixés selon le budget annuel déterminé par les services Leo Lagrange et selon le niveau de financement acquis à la signature du Marché.

Les principaux financeurs sont :

- La commune de Pontcharra et la CCLG (communauté de commune Le Grésivaudan)
=> le marché public est conclu sur une période triennale
- La CAF de l'Isère via ses prestations de service ordinaires et aides à l'investissement
- Le Département de l'Isère (pour l'Animation de Prévention notamment)
- Les familles (voir ci-dessous grille de tarifs selon QF)

Participation familles :

Cotisation annuelle de 5€, puis éventuelle participation selon QF (Alsh Extrascolaire) et selon l'accompagnement.

❖ **Matériel :**

L'ensemble des ressources de la MJ est mobilisable selon les besoins :

- Locaux suffisamment nombreux pour dissocier les accueils simultanés (périscolaire et accueil jeunes)
- 2 Minibus
- Matériel pédagogique
- Matériel bureautique
- etc



L'évaluation

Chaque année un bilan reprenant l'accomplissement des objectifs est réalisé.

Il reprend les critères d'évaluations tant quantitatifs que qualitatifs demandé dans le Marché public : des indicateurs relatifs au budget mobilisé, aux fréquentations, à la répartition des heures de personnel dédiées et charges diverses associées.

L'impact social des interventions sera évidemment aussi évalué.

Ce bilan est alimenté par les compte rendu produits chaque trimestre par l'équipe.

Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PREAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité.

Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1 LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2 LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3 LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4 LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5 LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6 LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7 LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est prosis et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.

